

Déposé et présenté par le groupe Échirolles C'est Vous !

## POUR L'ARRET DES NEGOCIATIONS SUR LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT (TTIP/TAFTA)

### EXPOSE DES MOTIFS

Le 8 juillet 2013, l'Union européenne et les Etats-Unis entamaient des négociations en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) ou Transatlantic Free Trade Area (TAFTA), surnommé le Grand Marché Transatlantique. Parmi les mesures proposées, ce projet permettrait aux multinationales d'attaquer devant des tribunaux extrajudiciaires tout État ou collectivité locale qui ne se plierait pas aux logiques du libre échange, ce qui impacterait fortement nos politiques communales et métropolitaines. En effet, les réglementations prises au niveau municipal ou communautaire sont directement visées par ce projet dès lors qu'elles produisent des normes considérées par les sociétés privées comme des « obstacles inutiles à la concurrence » ou « plus rigoureuses qu'il est nécessaire »!

Après l'échec du projet d'accord multilatéral sur l'investissement (AMI) de 1995, le blocage des négociations de l'OMC sur le commerce et les services (AGCS) depuis 2004, et plus récemment le refus en juillet 2012 de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA), c'est une nouvelle tentative sans précédent de mise en place d'une gouvernance mondiale basée sur des normes marchandes, hors de tout contrôle démocratique.

Ce projet de traité est un véritable déni de démocratie car négocié dans le plus grand secret - de l'aveu même du secrétaire américain au commerce - entre la commission européenne et les firmes transnationales (à l'origine de 65% des propositions) ceci sans qu'aucune information ne soit transmise aux parlementaires, élus locaux, citoyens. Il est indispensable que les citoyens, les élus locaux, les parlementaires européens, aient accès aux informations sur les négociations en cours. Or, à ce jour aucune consultation des populations n'est prévue pour légitimer ce processus.

Il prévoit une harmonisation des législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique et aurait pour objectif le démantèlement des droits de douane restants (notamment dans le secteur agricole) et la suppression des barrières non tarifaires c'est-à-dire les lois, règlements, normes pouvant entraver la libre circulation des marchandises, des capitaux, des personnes.

Les États-Unis sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle. Ils refusent d'appliquer les principales conventions sur le travail de l'OIT, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité, mais aussi les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Leurs règlements sont donc, dans la plupart des cas, moins protecteurs que ceux de l'Europe ce qui entraînerait inéluctablement un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, environnementales et culturelles.

Au-delà des échanges de marchandises, le TTIP achèverait l'ouverture à la concurrence des échanges immatériels. En effet, le projet d'accord prévoit d'introduire de nouvelles mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, protection des données, indications géographiques et autres formes de propriété intellectuelle, faisant revenir par la petite porte le défunt ACTA (Accord Commercial Anti-Contrefaçon).

Par ailleurs, en matière de traitement des différends, ce projet introduit un mécanisme d'arbitrage privé investisseur / État, qui se substituerait aux juridictions existantes, entérinant de fait la création d'un droit des multinationales supérieur aux droits des États et des citoyens tels que le droit social, le droit du travail, le droit environnemental, etc. Les investisseurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les décisions qu'ils jugeraient déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires leur permettant par exemple d'imposer l'exploitation des gaz de schistes et autres

hydrocarbures dits non conventionnels, cultiver les OGM en plein champ, importer du bœuf aux hormones, du poulet à la dioxine ou bien remettre en cause le bio dans les cantines.

En conséquence, le traité menacerait donc la maîtrise et l'autonomie politique des élus, puisque tout Etat ou toute collectivité serait dans l'incapacité de réduire les inégalités sociales et territoriales, de construire des services publics sur l'ensemble du territoire, maîtriser les risques sanitaires, organiser la transition écologique, faciliter l'accès pour toutes et tous à la formation, aux soins et à la culture, favoriser la démocratie et l'exercice de la citoyenneté. De ce fait, les collectivités territoriales verraient un grand nombre de leurs politiques publiques remises en cause et donc leurs délibérations abrogées par ce biais.

Depuis le début de l'année 2014, ce projet d'accord rencontre une hostilité croissante. Conscientes des menaces qu'il fait peser sur leur avenir et celui des populations, plusieurs collectivités territoriales françaises se sont prononcées Zone Hors TTIP et ont délibéré dans ce sens.

La ville d'Échirolles, comme d'autres doit faire entendre sa voix et déclarer son opposition à un texte dont l'objectif est d'accentuer la dérégulation, la marchandisation du monde en refusant aux citoyens européens la possibilité d'un examen et débat démocratique.

## VOEU

En conséquence le conseil municipal de la ville d'Échirolles demande au gouvernement et aux institutions européennes concernées:

- l'arrêt des négociations sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP), dit Grand Marché Transatlantique du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours,
- la diffusion publique de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie,
- l'ouverture d'un débat public national sur ce partenariat impliquant la pleine participation des collectivités locales, des organisations non-gouvernementales et des populations,
- de prendre acte du refus du conseil municipal de la ville d'Échirolles de toute tentative d'affaiblissement du cadre législatif et réglementaire, national ou européen, en matières sociale, économique, sanitaire, culturelle, environnementale et de défense des services publics et de la déclaration de la ville d'Échirolles de devenir « Zone Hors TTIP » comme elle l'avait déjà fait lors de la tentative de mise en place de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce et les Services),
- propose que l'Association des Maires de France (AMF), en qualité d'organisme représentatif des communes, puisse se saisir du dossier en vue de faciliter la diffusion d'information et un travail de mutualisation au bénéfice de toutes les communes,
- en cohérence avec ces positions, l'ajournement des projets d'Accords de Partenariat Économique de l'Union Européenne avec l'Afrique de l'ouest et l'ouverture du débat sur l'ensemble des accords de libre échange impliquant la participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et socioprofessionnelles, des citoyens.

Enfin, le conseil municipal d'Échirolles propose que l'Association des Maires de France (AMF), en qualité d'organisme représentatif des communes, puisse se saisir du dossier en vue de faciliter la diffusion d'information et un travail de mutualisation au bénéfice de toutes les communes,